

# **La gestion de l'eau en Dordogne**

**un document réalisé par  
le comité ATTAC  
Périgueux-Nontron**



**perigueux@attac.org**

# Le retour en régie publique...

Trop compliqué ?

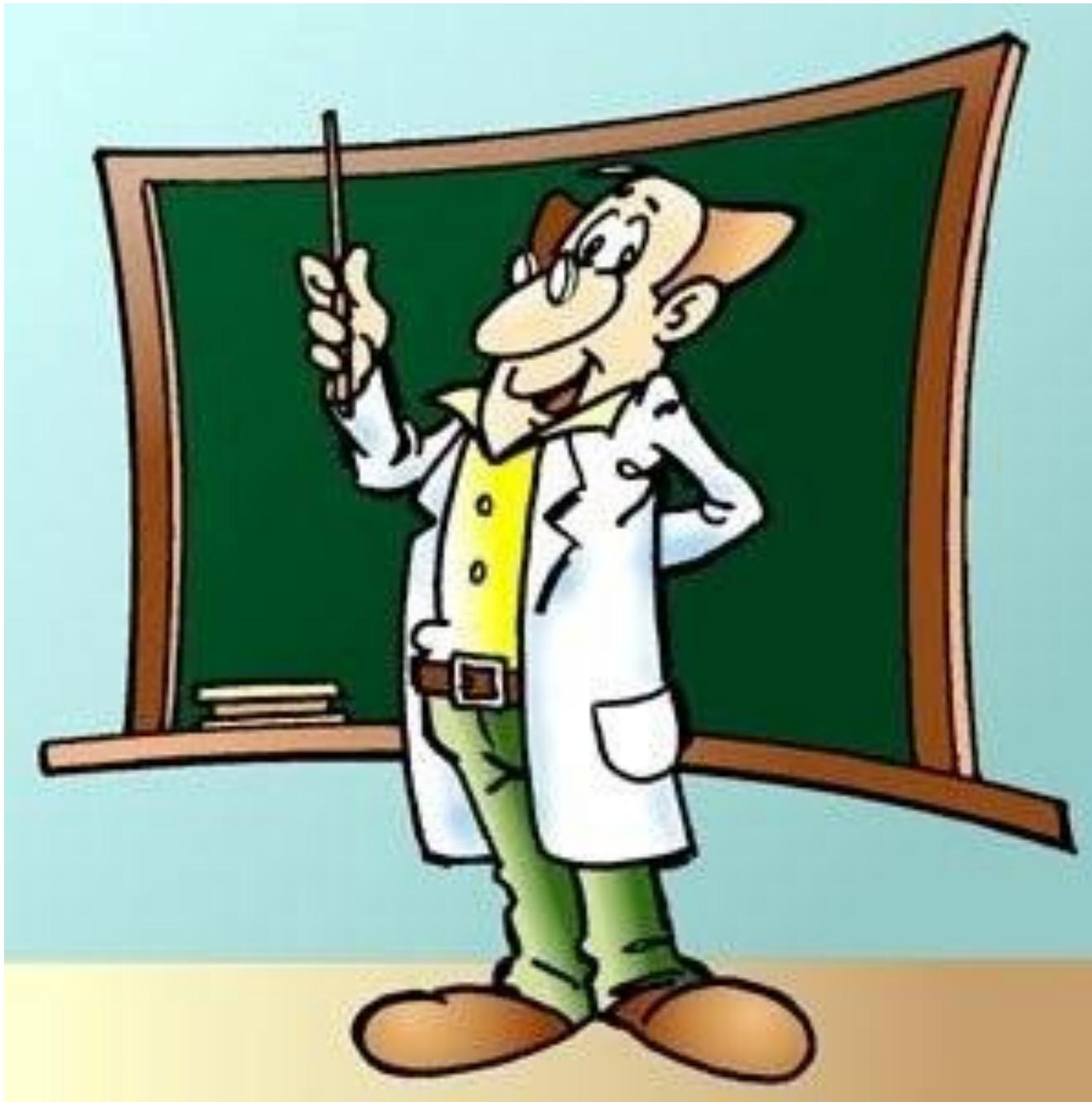
Nécessaire ?

Trop cher ?



Voici ce qu'on en pense...

## Voici quelques données générales

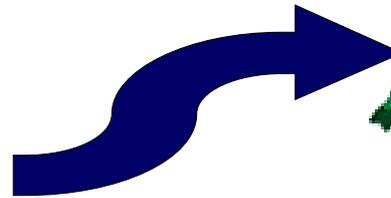


**La gestion de l'eau s'organise  
en 6 grands bassins hydrographiques :**

**le territoire des 6 agences de l'eau,  
créées par la loi de 1964.**

**Il résulte d'un découpage naturel  
suivant la ligne de partage des eaux.**

**Nous c'est celui-là**







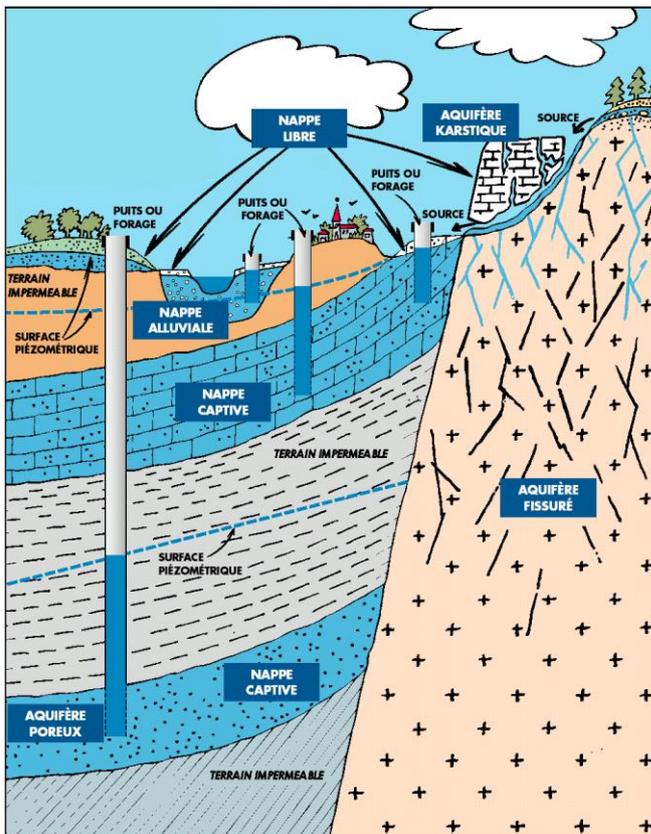
## 10 prises d'eau en rivières :

Cela apporte de gros volumes, mais c'est une eau vulnérable aux intempéries, aux pollutions

C'est pourquoi les directives actuelles incitent à les abandonner.



## 176 sources et puits qui s'alimentent dans les nappes superficielles ...



Une eau qui se renouvelle facilement, dont le coût d'exploitation est faible, mais très vulnérable aux pollutions de surface, parfois insuffisante en période d'étiage.

## 70 forages dans les nappes profondes :

Les eaux souterraines, en principe protégées des pollutions de surface.

En pays karstique, la circulation des eaux peut être très rapide, ce qui transfère alors les pollutions de surface en profondeur.

# LA GESTION DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU



L'eau ne doit pas être  
une marchandise

C'est le service de  
l'eau qui a un coût

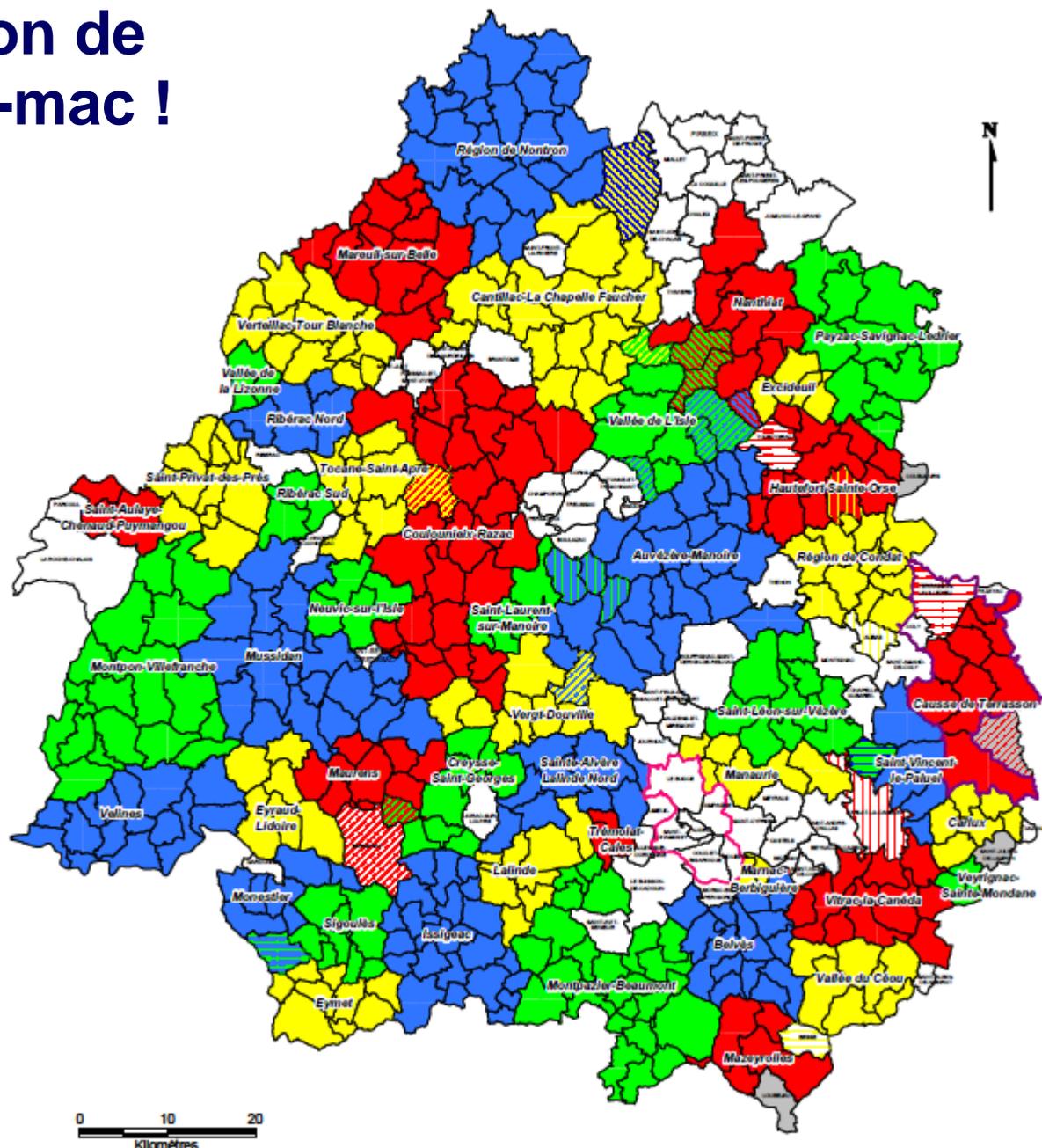
# En Dordogne la gestion de l'eau, c'est un vrai mic-mac !

## LEGENDE

-  Communes autonomes
-  Communes appartenant à un SIAEP hors département
-  Communes appartenant à un SIAEP
-  Communes appartenant à un deuxième SIAEP

## Syndicats de production

-  SIPEP Vézère-Dordogne
-  SMPEP Terrasson



Comment assurer la distribution de l'eau potable ?

**Ce sont les collectivités locales qui assurent le service de l'eau**

**Soit en gestion directe : régie publique**

**Soit par délégation à une entreprise privée (DSP)**



**Dans les 2 cas,  
le maire  
reste  
responsable**

# Il faut distinguer 2 services complémentaires :



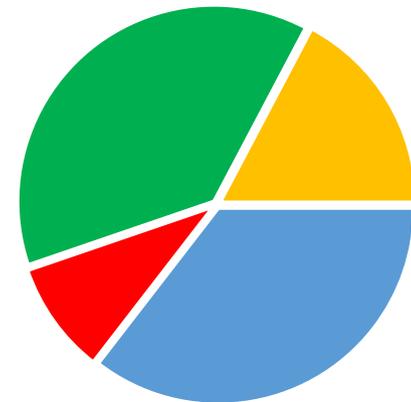
1 – le service de distribution d'eau potabilisée



2 – le service d'assainissement  
(collectif et non collectif )

**Une commune peut faire des choix  
de gestion différents  
pour l'un et l'autre service.**

Facture d'eau à Périgueux



■ distribution eau      ■ collecte eaux usées  
■ traitement eaux usées      ■ organismes publics

**Durée  
maxi  
du  
contrat  
: 20 ans**

## **La DSP, délégation de service public**

**Durée  
maxi  
du  
contrat  
: 12 ans**

**On la retrouve le plus souvent  
selon 2 types de contrats :**

### **1- La concession**

**Le concessionnaire  
construit et finance  
tous les équipements**

### **2 – L'affermage**

**La Collectivité Territoriale  
assure la construction des  
équipements**

**Elle choisit d'en confier  
l'exploitation à un délégataire  
(appelé fermier)  
qui en assure l'entretien**

**Le délégataire est rémunéré par les redevances payées par l'utilisateur.**

**Les investissements restent la propriété de la Collectivité Territoriale**

**La Collectivité Territoriale reste responsable**

# Syndicats d'eau potable en Dordogne :

## Aujourd'hui :

- 48 syndicats ou SIAEP (= Syndicat intercommunal d'Adduction en Eau Potable)
- Un seul SIAEP en régie publique : Lalinde
- Le SMDE 24 (= Syndicat Mixte départemental De l'Eau de Dordogne) , crée le 1.06.2010.

## Demain, selon le projet de schéma départemental de coopération intercommunale :

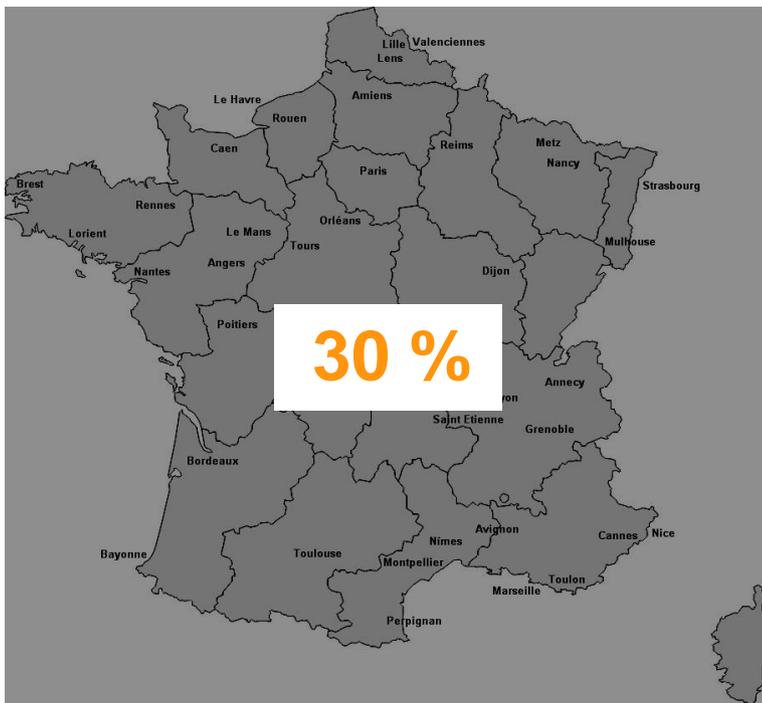
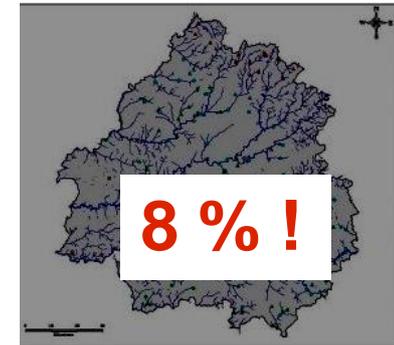
- 9 SIAEP conservés

- 14 opérations de fusion sur 39 syndicats

9 + 14 = 23 syndicats

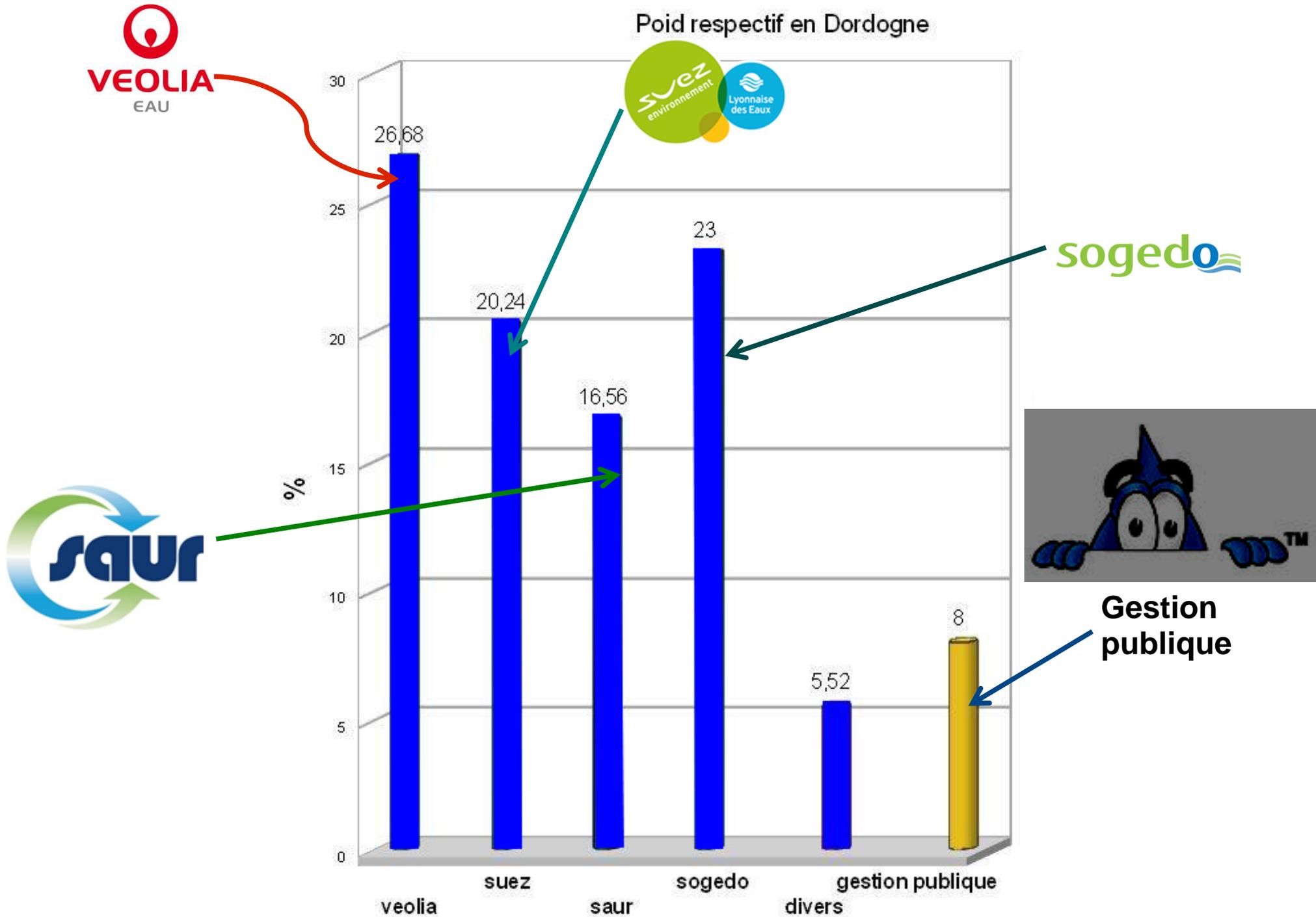
(39 + 9 = 48 « anciens syndicats »)

# La Dordogne est à la traîne pour le taux de communes en régie publique



# GESTIONNAIRES

Poid respectif en Dordogne



**Les sociétés privées rendent un rapport au maire chaque année.**



**Document public, on est en droit d'en demander une copie (avec beaucoup de persévérance...)  
Après, il faut savoir où trouver les infos utiles...**

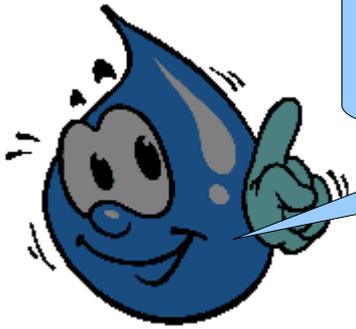


**Mais ces rapports révèlent souvent bien des anomalies...  
C'est ce qui s'est passé très récemment à Bordeaux !**

**Bien que l'eau soit limpide au  
robinet, sa gestion, elle, semble  
particulièrement opaque !**

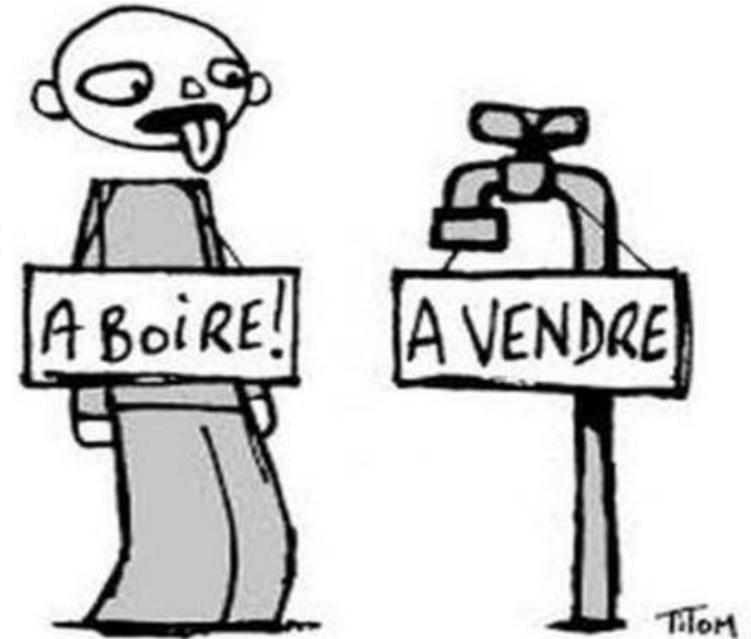
**Pourquoi  
voulons-nous la  
régie publique ?**





**Parce que c'est une  
nécessité sociale**

**De plus en plus de personnes  
sont en situation de précarité :  
il faut de la solidarité**



**On peut décider d'un premier volume  
d'eau gratuit pour couvrir les  
besoins de première nécessité**



**Parce que c'est une  
nécessité politique**

**Il faut recréer un vrai service public de l'eau**

**La comptabilité privée n'a pas la rigueur et la  
transparence de la comptabilité publique !**



**Arrêtons ces délégations à des  
entreprises privées**

**qui fonctionnent  
sur le profit à tout prix,**

**au bénéfice de leurs  
actionnaires !**





**Parce que c'est une  
nécessité économique**

**Toutes les villes  
ou les communautés de communes  
qui choisissent le retour en régie  
obtiennent des baisses du prix de l'eau.**

**Jusqu'à 30% !**



Oui mais tout ça  
c'est technique, très  
complexe, et euh...  
on n'a plus de  
personnel qualifié  
pour gérer ça.



**FAUX !**  
Lorsqu'on construit une régie,  
on embauche du personnel  
compétent.  
De plus, la régie a l'obligation  
de proposer aux salariés du  
délégataire de les reprendre  
s'ils le souhaitent.

**Oui mais tout ça  
Ça va coûter cher en  
investissements !**



**Ce qui est coûteux, ce sont les  
travaux d'assainissement.  
Que tu sois en concession, en  
affermage ou en régie, il faut  
prévoir ces investissements.  
Dans tous les cas, ils sont  
répercutés sur la facture.**



**Avec la régie publique,  
Bonjour  
les impôts locaux !**



**FAUX !  
La distribution de l'eau  
fonctionne en gestion  
autonome, avec un budget  
indépendant :  
L'EAU PAYE L'EAU !**



# Avec la gestion publique de l'eau

On a plus de  
transparence

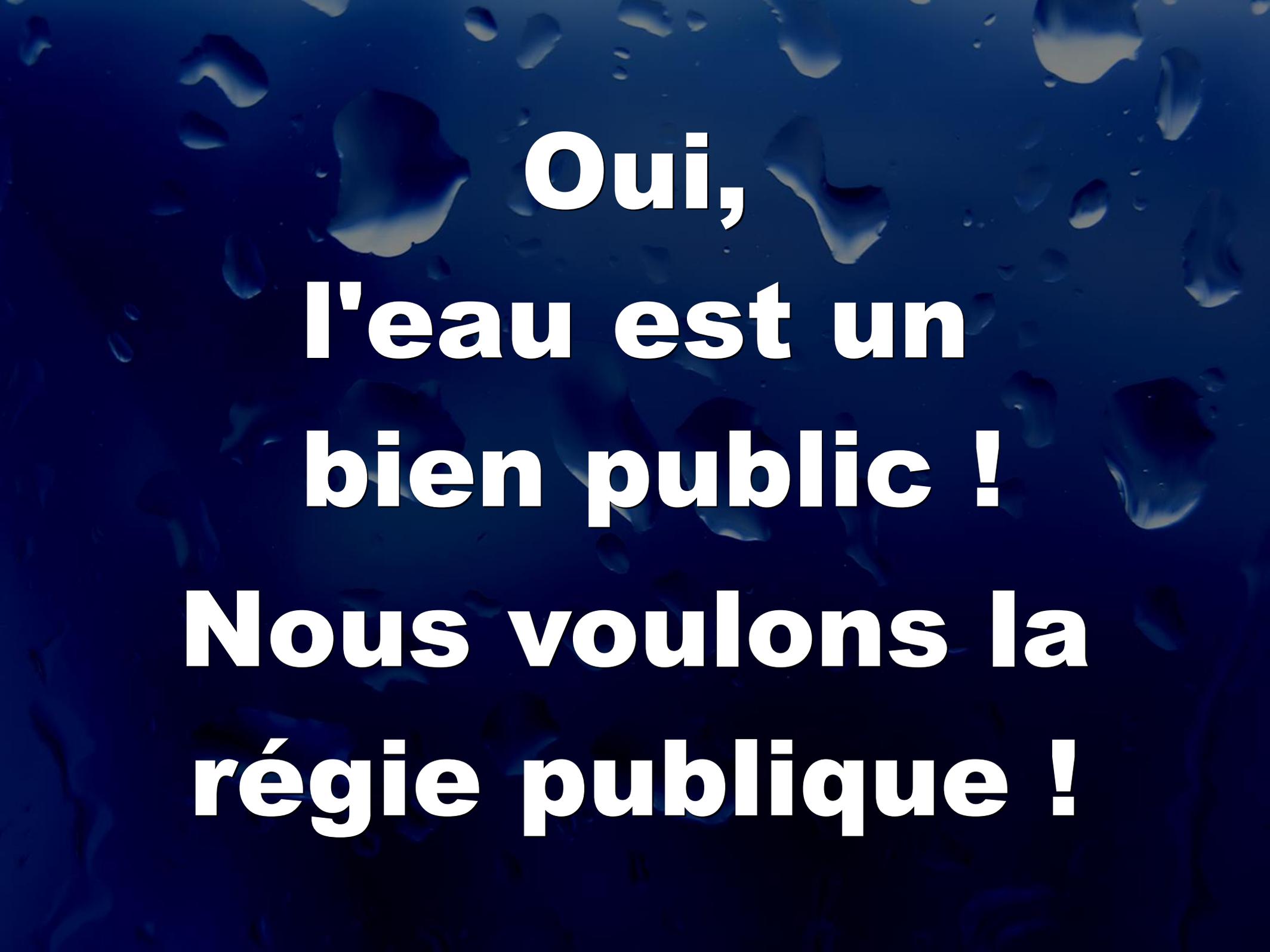
Les bénéfices  
vont aux  
investissements

On peut y impliquer  
les citoyens

Ça permet  
une  
tarification  
sociale

On lutte  
mieux  
contre les  
fuites





**Oui,  
l'eau est un  
bien public !  
Nous voulons la  
régie publique !**



**de votre attention**